

AVENANT N°1

ARTICLE 4 – NUMEROS DE COURSE – DOSSARDS

4.2 Dossards

Les clubs organisateurs sont chargés de fournir les dossards aux pilotes qui en font la demande lors de leur inscription. Les pilotes peuvent fabriquer leur propre dossard à la condition qu'il soit directement imprimé sur le maillot ou thermocollé. **Le port de dossard adhésif (collé sur le maillot à la main) est autorisé sous réserve de provenir de l'un des fournisseurs figurant dans la liste publiée sur le site internet du championnat** Les pilotes dossards jaunes et roses doivent obligatoirement les **faire fournir** eux-mêmes.

[...]

ARTICLE 5 – CATEGORIES ET CLASSES DE MACHINES

5.1 Motos

CFS - MOTOS		
CATEGORIE	AGE	CYLINDREE
CFS-1	A partir de 18 ans	251 à 650 cc 4T
CFS-2	A partir de 18 ans	175 à 500 cc 2T
CFS-3	A partir de 18 ans	100 à 150 cc 2T - 100 à 250 cc 4T
CFS-F (Féminines)	A partir de 18 ans	100 à 500 cc 2T - 100 à 650 cc 4T
CFS-V (Vétérans)	A partir de 38 ans	100 à 500 cc 2T - 100 à 650 cc 4T

Les motos électriques sont admises pour les courses organisées sous format « beach-cross ». Elles sont intégrées à la catégorie CFS-1.

Pour la saison 2027-2028, la cylindrée maximale sera ramenée de 650cc 4T à 450cc 4T.

ARTICLE 21 – PRIMES

A la fin du Championnat, des primes de résultat seront versées selon les modalités suivantes :

[...]

Pour les juniors :

	Junior	Junior féminine	Junior 125cc
1 ^{er}	1 000 euros	500 euros	250 euros
2 ^{ème}	500 euros	250 euros	150 euros
3 ^{ème}	250 euros	150 euros	100 euros

[...]

Pour les quads :

	Scratch	Féminine	Junior
1 ^{er}	2 500 euros	750 euros	300 euros
2 ^{ème}	1 250 euros	350 euros	
3 ^{ème}	800 euros	200 euros	
4 ^{ème}	500 euros		
5 ^{ème}	300 euros		